

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante-quatrième session**  
**Genève, 12 – 16 septembre 2022**

**FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF**

*Note d'information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11.

L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- i) la session future visée par l'assistance financière (à savoir la session suivante du comité);
- ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance, mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles;
- iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,

- v) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur.

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la quarante-quatrième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l'Assemblée générale (à sa trente-neuvième session), le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L'annexe suit]

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

CONSEIL CONSULTATIF

RAPPORT

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé "Fonds"), dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") à sa quarante-quatrième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa trente-quatrième réunion le 14 septembre 2022, sous la présidence de M. Yonah SELETI, membre d'office, en marge de la quarante-quatrième session du comité.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/44/INF/4 en date du 25 août 2022, distribuée avant l'ouverture de la quarante-quatrième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 718,28 francs suisses au 24 août 2022. À cet égard, le Conseil consultatif s'est félicité de la contribution versée au Fonds par le Ministère fédéral de la justice de l'Allemagne le 13 septembre 2022, d'un montant de 14 233,70 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à la date de l'opération). Le Conseil consultatif a vivement encouragé les États membres de l'OMPI et autres donateurs potentiels à contribuer davantage au Fonds.
4. Le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/44/INF/4 ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :
  - i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : quarante-cinquième session du comité;
  - ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour la session du comité, comme indiqué au paragraphe 4.i), sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

Agoussou Marcellin AIGBE (M.)

Uluksa DUHAYLONSOD (M.)

Musa Usman NDAMBA (M.)

iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité :

Babagana ABUBAKAR (M.)

Jafarou MALAM KOSSAO (M.)

iv) demandeurs dont la demande de participation devrait être rejetée :

Aucune.

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 14 septembre 2022

Liste des membres du Conseil consultatif :

Président : Yonah SELETI (M.), Directeur général des missions scientifiques, Ministère de la science et de l'innovation (Afrique du Sud), vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [approuvé].

et, par ordre alphabétique :

Joã Anne DRIESSENS (Mme), représentante de l'Arts Law Centre (Australie) [approuvé]

Vueti KOSONIUMAY (M.), premier secrétaire, Mission permanente de Fidji, Genève [approuvé]

Lucy MULENKEI (Mme), représentante, directrice générale, Département des droits humains, des questions de genre et de l'environnement, Indigenous Information Network [approuvé]

Allan NDAGIJE MUGARURA (M.), troisième secrétaire, Mission permanente de l'Ouganda, Genève [approuvé]

Herlinda Guadalupe QUE DZUL (Mme), représentante, conseillère, *Agencia Internacional de Prensa Indígena* (AIPIN) [approuvé]

Thomas REITINGER (M.), examinateur de brevets en chef, Office allemand des brevets et des marques, Ministère fédéral de la justice, Allemagne [approuvé]

Alison Anabella URQUIZO OLAZABALA (Mme), deuxième secrétaire, Mission permanente du Pérou, Genève [approuvé]

[Fin de l'annexe et du document]